

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 140/2022

**Objet : Attribution d'une
subvention à l'association
Service de remplacement
des Bouches-du-Rhône**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.
Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.
Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.
Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.
Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.
Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.
Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.
Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.
Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).
Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).
Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).
Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).
Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que l'association Service de remplacement des Bouches-du-Rhône, reconnue d'utilité sociale, permet le remplacement des exploitants agricoles non-salariés par la mise à disposition de personnel formé, lorsqu'ils doivent s'absenter dans le cadre de mandats professionnels, ou qu'ils sont dans l'incapacité momentanée de travailler pour maternité, maladie/accident ou qu'ils s'absentent pour congés ou suivi d'une formation.

En 2021, 319 journées de remplacement ont été mises en place sur Terre de Provence au bénéfice de 9 exploitants, pour un total de 18 990 € économisés. 9 agents de remplacement vivent sur le territoire de Terre de Provence.

L'association Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône sollicite, au titre de l'exercice 2022, une subvention d'un montant de 5 000 euros. Le budget prévisionnel de l'action est de 31 078 €.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

La commission s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 500 €, soit 500 € de plus qu'en 2021.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € au Service de remplacement des Bouches-du-Rhône pour soutenir son action sur le territoire.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2022,

VU la demande de subvention du Service de remplacement des Bouches-du-Rhône,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 27 octobre 2022 pour l'octroi d'une subvention de 2 500 € au Service de remplacement des Bouches-du-Rhône,

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir l'action du Service de remplacement des Bouches-du-Rhône sur son territoire,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 2 500 € au Service de remplacement des Bouches-du-Rhône pour l'exercice 2022.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

